

Guide - Aides sociales

du CPAS de Ganshoren



Une protection pour chacun.e !

Le CPAS de Ganshoren est une institution de proximité qui veille à ce que chacun puisse traverser les épreuves de la vie sans perdre sa dignité. Les difficultés peuvent toucher n'importe qui, à un moment ou à un autre de son parcours.

Dans ces instants, il est essentiel de savoir qu'il existe des services prêts à écouter, orienter et accompagner. Personne ne doit rester seul face aux épreuves. Sachez que vous trouverez au CPAS une équipe engagée et disponible, prête à chercher avec vous des solutions concrètes.

À travers ce guide, nous voulons lutter contre le non-recours aux droits en rassemblant, de manière claire et accessible, les aides existantes. Vous y retrouverez des informations pratiques sur le soutien social, médical et financier, mais aussi sur l'accompagnement lié au logement, à l'emploi, à la formation, au budget, ainsi que sur l'accès à la culture, aux loisirs et aux soins.

Ces dispositifs ne se limitent pas à répondre à une urgence ponctuelle. Ils visent également à ouvrir des perspectives durables, à favoriser la stabilité et à accompagner chaque personne vers plus de confiance et de sérénité. Car l'objectif du CPAS n'est pas seulement d'apporter une aide immédiate, mais aussi de soutenir chacun dans la construction d'un avenir plus équilibré.

Avec respect et engagement au service de toutes et tous,

Khadija El Mahyaoui - Présidente du CPAS de Ganshoren

Table des matières



**Faire une demande
d'aide - PP. 4-5**



Aide sociale - P. 6



Aide financière - P. 7



**Permanences
administratives - P. 8**



Aide alimentaire - P. 9



Aide médicale - P. 10



Gestion de budget - P. 11



Espace Numérique - P. 12



Espace solidaire - P. 13



Énergie - P. 14



**Aide au
logement - P. 15**



**Emploi &
formation - P. 16**



**Culture, sport
& loisirs - P. 17**



**Aide à
domicile - P. 18**



**Maison de repos
& flats - PP. 19-20**



**Foire aux questions
(FAQ) - P. 21**



**Contacts
& horaires - PP. 22-23**

Faire une demande d'aide

Vous souhaitez faire une demande d'aide auprès du CPAS de Ganshoren, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Comment faire ?

- Présentez-vous à l'accueil du CPAS du lundi au vendredi entre 8h30 et 11h.
- Un rendez-vous est fixé avec un·e assistant·e social·e.
- Lors de cet entretien, votre situation est analysée en toute confidentialité.
- Ensemble, vous explorez les aides et accompagnements possibles.



Faire une demande d'aide



Bon à savoir

Lorsque vous venez au CPAS pour un premier rendez-vous avec un(e) assistant(e) social(e), n'oubliez pas d'apporter :

- Carte d'identité / titre de séjour
- Preuves de revenus (salaire, chômage, mutuelle, pension...)
- Attestation d'allocations familiales
- Bail ou preuve de paiement du loyer
- Factures récentes (eau, gaz, électricité, assurances...)
- Attestation Actiris ou preuve de formation
- Attestation médicale (si incapacité de travail)
- Preuves de dettes éventuelles

Une imprimante est disponible à l'espace numérique pour vous aider à rassembler vos documents.



Chaque demande est d'abord **évaluée individuellement par un-e assistant-e social-e**, puis soumise à la décision du **Comité spécial du CPAS**. L'objectif est de garantir une analyse équitable et adaptée à chaque situation.

Pour toute question complémentaire, nos équipes restent à votre disposition.



Aide sociale

Un soutien essentiel pour préserver votre dignité au quotidien.

Vous disposez de revenus insuffisants ou n'en avez pas ?
Le CPAS de Ganshoren peut, **selon votre situation et après évaluation sociale**, intervenir pour vous aider à couvrir vos besoins essentiels.

Parmi les soutiens possibles :

L'octroi d'un **revenu d'intégration sociale**,

L'affiliation à une **mutuelle**,

Une aide **alimentaire** ou **médicale**,

Un soutien pour l'**aide à domicile**,

Un accès facilité à certaines **activités culturelles et de loisirs**.

Notre mission est de vous accompagner dans les moments difficiles et de chercher, ensemble, les solutions qui vous permettront, à vous et à votre famille, de mener une vie digne.

07

Aide financière

Un appui temporaire pour sécuriser votre situation et avancer plus sereinement.

Selon votre situation, le CPAS peut vous accorder :

Un **revenu d'intégration**,

Une **avance** sur certaines prestations (allocations familiales, chômage, pensions...),

Un **accompagnement budgétaire** pour équilibrer vos revenus et dépenses.

Chaque aide financière est liée à un suivi personnalisé et vise à sécuriser votre situation immédiate tout en vous aidant à avancer vers plus de stabilité.



Permanences administratives

Des démarches facilitées, sans rendez-vous.

Chaque mardi de 8h30 à 11h, le CPAS organise des **permanences sans rendez-vous** pour :

La reconnaissance d'une situation de handicap,
La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées),
La carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de vous présenter à l'accueil du CPAS.



Aide alimentaire

Parce qu'avoir accès à une alimentation suffisante et équilibrée est une nécessité pour tous.

Le CPAS de Ganshoren collabore avec plusieurs associations locales pour soutenir l'aide alimentaire :

Entraide Sainte-Cécile

Parvis Ste-Cécile, 1083 Ganshoren - 02/465 65 89

ASBL Kids and Family

Av. Charles-Quint 345, 1083 Ganshoren - 0470/37 20 46

En fonction de votre situation, le CPAS peut également vous octroyer ponctuellement des chèques alimentaires pour vous aider à couvrir certaines dépenses urgentes.

Les modalités (fréquence, volume) sont définies avec votre assistant-e social-e.



L'accès aux soins est un droit fondamental

Vous avez besoin de soins médicaux mais leur coût représente un frein ? Le CPAS de Ganshoren peut, selon votre situation, vous accompagner afin de garantir votre accès aux soins.

Quels soutiens possibles ?

Affiliation à une mutuelle,
Obtention de l'intervention majorée,
Prise en charge partielle ou complète de certains frais
médicaux et pharmaceutiques,

Aide Médicale Urgente (AMU) : pour les personnes en séjour irrégulier et sans ressources, afin de garantir l'accès aux soins urgents.

***Toutes les démarches médicales sont traitées
avec confidentialité, respect et dans le souci constant
de préserver votre dignité.***





Gestion de budget

Retrouver un équilibre pas à pas

Le CPAS propose un service de **guidance budgétaire** destiné à vous accompagner dans la gestion de vos ressources.

Comment ça fonctionne ?

Avec un·e assistant·e social·e, vous établissez ensemble un budget adapté à vos revenus et vos dépenses.

Vous restez toujours maître de vos ressources : le CPAS vous guide, mais n'agit jamais à votre place.

L'objectif est de vous aider à acquérir de bons réflexes financiers et à reprendre confiance dans la gestion de votre quotidien.

Et si les dettes sont trop lourdes ?

Si vos dettes dépassent vos possibilités, le CPAS peut négocier des plans de paiement avec vos créanciers.

Lorsque cela ne suffit pas, vous pouvez être orienté vers le **service de médiation de dettes** de l'Armée du Salut, avec qui le CPAS a conclu une convention :

Rue de l'Église Sainte-Anne 102, 1081 Koekelberg - ☎ 02/414.19.16

La guidance budgétaire est un accompagnement respectueux, confidentiel et adapté à votre situation.

Le passage au numérique n'est pas aisé pour tout le monde et peut freiner l'accès aux droits, ou même à la vie sociale.

Afin de faire face au manque de **compétences numériques**, de mieux appréhender l'utilisation des services numériques essentiels et de ne plus avoir le sentiment de rester en marge des **évolutions technologiques**, le CPAS de Ganshoren propose des **permanences d'aide au numérique** et des **formations en informatique**.

Les permanences sont organisées chaque **mercredi (09h-12h)** et **jeudi (14h-16h30)**. Elles sont en accès libre et gratuites !

Avenue Charles-Quint, 30-32 - 1083 Ganshoren.

02/436.63.63

Une imprimante est également disponible pour vous aider.



13

Espace solidaire



Se rencontrer, partager, participer

Le CPAS de Ganshoren vous accueille dans son nouvel espace solidaire, un lieu polyvalent, accessible et **ouvert à toutes et tous**.

Destiné aux bénéficiaires du CPAS, aux habitants de Ganshoren et aux associations partenaires, il propose une **programmation variée d'activités** collectives, citoyennes, culturelles, festives et formatives.

L'Espace solidaire a pour objectif de **lutter contre l'isolement social et la solitude**, en offrant un cadre chaleureux où chacun peut rencontrer d'autres personnes, créer du lien, participer à des activités et prendre part à la vie locale.

Retrouvez toutes les activités et événements à venir dans l'**agenda** :

<https://www.cpasganshoren.be/calendrier/>



Avenue Van Overbeke, 245
1083 Ganshoren



Mieux comprendre vos factures et réduire vos charges

Le CPAS peut vous accompagner dans la gestion de vos dépenses liées à l'énergie et à l'eau, afin de vous aider à mieux comprendre vos factures et à réduire vos charges.

Nos conseils portent sur :

- L'analyse de vos factures et le choix d'un fournisseur adapté,
- Les gestes simples pour réduire votre consommation d'eau et d'énergie,
- Le statut de **client protégé** et les conditions pour en bénéficier,
- L'accès au **tarif social**, selon votre situation.

Pour les questions liées à l'optimisation du logement (isolation, équipements, rénovation...), nous travaillons en partenariat avec **Homegrade**, centre régional de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale.

Chaque demande est examinée individuellement, afin d'adapter les conseils et solutions à votre situation.



Trouver un toit et une stabilité

Vous rencontrez des difficultés liées au logement ? Le CPAS peut, selon votre situation et après évaluation sociale, vous informer, vous orienter ou vous apporter un soutien financier.

Les formes d'aide possibles :

Aide à la **recherche de logement**,
Hébergement d'urgence en cas de besoin,
Aide financière (par ex. : prime d'installation),
Orientation vers une **maison d'accueil**,
Accompagnement social pour retrouver
une solution durable,
Mise à disposition d'une **adresse de référence**
si nécessaire.

***Chaque demande est analysée individuellement,
afin d'apporter une réponse adaptée et respectueuse
de la dignité de la personne.***



Construire son avenir professionnel

Vous percevez un revenu d'intégration ou une aide financière ? Le CPAS peut vous accompagner dans votre parcours vers l'emploi et vous aider à renforcer vos compétences.

Nos objectifs :

Vous soutenir dans la recherche d'une **autonomie professionnelle**,
Vous proposer un **accompagnement personnalisé** :
orientation, suivi et formation,
Lever les **obstacles à l'embauche**.

Concrètement, le CPAS peut vous aider à :

Rédiger un CV et une lettre de motivation,
Préparer vos entretiens d'embauche,
Vous orienter vers des **formations** (langues, métiers...),
Vous mettre en relation avec des services spécialisés,
Accéder à un **emploi d'insertion (Article 60)**
– selon critères et disponibilités.

Chaque accompagnement est construit en fonction de votre parcours, avec pour objectif de renforcer vos compétences et de vous rapprocher du marché de l'emploi.



S'ouvrir, participer, partager

Selon votre situation, le CPAS de Ganshoren peut soutenir financièrement votre participation, ou celle de vos enfants, à des activités culturelles, sportives ou sociales.

Exemples d'activités couvertes :

Inscription à un **club de sport**, une académie de musique, un stage créatif...

Participation à des **cours** (langues, informatique...), à une **activité collective**, à un **atelier créatif**, à une **classe verte** ou un **stage pour enfants**,

Accès à des **musées, expositions, pièces de théâtre, festivals** ou **séances de cinéma**.

Tickets "Article 27"

Les bénéficiaires d'une aide du CPAS peuvent obtenir des tickets "Article 27" donnant accès à des musées, spectacles, concerts et cinémas au tarif de **1,25 € par entrée**.

À demander auprès de votre assistant·e social·e.

L'accès à la culture, au sport et aux loisirs contribue au bien-être, à l'épanouissement personnel et au vivre-ensemble.



Vivre chez soi en toute sécurité

Le CPAS de Ganshoren propose un service d'aides-familiales destiné à accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne, de manière temporaire ou permanente.

Services proposés :

- La préparation des repas ;
- Les courses et l'accompagnement à l'extérieur (rendez-vous médicaux, sorties...) ;
- L'aide dans certaines démarches administratives ;
- Les soins d'hygiène et les soins corporels de base ;
- L'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne ;
- Le maintien d'un environnement de vie agréable et adapté aux besoins de la personne.

Notre objectif : vous permettre de rester à domicile dans les meilleures conditions possibles, tout en favorisant votre autonomie, votre confort, votre sécurité et votre qualité de vie.

Les interventions sont adaptées à chaque situation et planifiées après une évaluation sociale.



***Le Home Heydeken du CPAS de Ganshoren accueille
102 habitants :***

37 lits en **Maison de Repos (MR)**,
65 lits en **Maison de Repos et de Soins (MRS)**.

Tarifs journaliers indicatifs :

- Entre 63,20€ et 72,25€ /jour /personne seule
en fonction du type de chambre
- 47,52€ ou 52€ /jour /personne pour un couple (conjoint)s

Soins et cadre de vie adaptés :

Accompagnement et aide dans la vie quotidienne;
Soins adaptés, assurés par du personnel infirmier, soignant et une
équipe paramédicale;
Prise en charge personnalisée, adaptée aux besoins
de la personne âgée;
Repas équilibrés et préparés sur place;
Cafétéria conviviale;
Activités variées pour les habitants;
Chambres confortables avec mobilier adapté et accès WiFi



20

Résidence Paul Fontaine

La Résidence-services **Paul Fontaine** propose **20 appartements de 51 m²** pour personnes **seules ou couples** de **plus de 60 ans**, autonomes et souhaitant vivre de manière **indépendante** dans un **cadre sécurisé**. Chaque logement est équipé d'un système d'**appel d'urgence** relié à la Maison de repos « **Heydeken** ».

Une **salle polyvalente** située au rez-de-chaussée permet aux habitants de **se rencontrer**, **partager** des moments conviviaux et profiter d'un espace commun pour **échanger** et **se détendre**.



**Questions fréquentes****Est-ce que tout le monde a droit aux aides du CPAS ?**

Chaque demande est analysée individuellement. Les aides sont accordées selon la situation personnelle, dans le respect des critères légaux.

Dois-je apporter des documents ?

Oui. Certains documents sont nécessaires (carte d'identité, preuves de revenus, bail, factures d'énergie, etc.). La liste complète figure aux pages 4-5 de ce guide.

Est-ce que mes démarches sont confidentielles ?

Oui. Toutes vos informations sont protégées par le secret professionnel et traitées avec discrétion.

Les aides sont-elles permanentes ?

Non. Elles sont généralement temporaires ou adaptées à une situation précise, et s'accompagnent toujours d'un suivi personnalisé.

22

Contact & horaires

CPAS de Ganshoren « Service social »

Avenue Charles-Quint 30-32, 1083 Ganshoren

Lundi-vendredi :

08h30-12h (dernier ticket : 11h30)

12h30-16h (dernier ticket : 15h30)

Nouvelles demandes sociales : lundi, mercredi, vendredi.

Entre 9h et 11h (dernier ticket : 11h).

02/436.63.63

servicesocial@cpasganshoren.brussels

Service Aide à domicile

0490/67.85.42

aideadomicile@cpasganshoren.brussels

Maison de repos « Home Heydeken »

Avenue de la Réforme 63, 1083 Ganshoren

Visites au home : lundi-vendredi, 8h-16h

02/600.19.00

homeheydeken@cpasganshoren.brussels

Résidence-services Paul Fontaine

Visites : sur rdv uniquement, lundi-vendredi

02/600.19.00

residenceservices@cpasganshoren.brussels



www.cpasganshoren.be



CPAS - OCMW / 1083 Ganshoren

Ne jetez pas ce guide sur la voie publique.
Aidez-le à voyager vers celles et ceux
qui en ont l'usage !

